

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 17 février 2015 à 19h

Etaient présents : M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mme GENIO Ghislaine, MM DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

Absentes excusées : Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à M. DELIGNY Franck), GHESQUIER Corinne, GUTTIN Arlette (pouvoir à Mme SANTACREU Anne Marie)

Secrétaire de séance M. Herriou Jean-Pierre

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014 à l'unanimité.

Délibérations:

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : demande accordée à l'unanimité.

1/ Don au Téléthon

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'à l'occasion du thé dansant du 14 décembre 2014, période du téléthon, il a été convenu de reverser une partie de la recette.

Les conseillers présents acceptent de verser la somme de 150€ au Téléthon.

Vote à l'unanimité.

2/ Participation aux séjours de vacances et scolaires, frais de cantine et transports scolaires.

Chaque année une somme est prévue au budget primitif pour les séjours de vacances et scolaires, frais de cantine et transports scolaires pour les enfants de la commune (de la maternelle jusqu'à 18 ans).

Les conseillers décident d'accorder une subvention de 250€ par enfant et par année civile.

Les remboursements se feront sur présentation de justificatifs en une seule fois au mois d'octobre.

Vote à l'unanimité.

3/ Examens psychotechniques pour les agents de la Fonction Publique Territoriale du Var

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que le centre de gestion du Var propose aux collectivités et établissements des examens psychotechniques pour les adjoints techniques territoriaux.

Ces examens s'adressent surtout aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule. Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis au médecin de médecine professionnelle dans le cadre de l'aptitude à exercer la fonction de conducteur. Une convention pour les collectivités et établissements affiliés pour bénéficier de 5 examens annuels gratuits doit être signée.

Vote à l'unanimité pour signer la convention.

4/ Caution appartement communal

La commission, pour examiner les demandes de location de l'appartement F2 des Aires, composée de tous les membres du conseil municipal s'est réunie le mardi 17 février 2015 à 17h.

Vu les pièces fournies, la commission a choisi Mme Marjorie LAGARDE comme future locataire de l'appartement.

Monsieur le Maire informe conseillers présents qu'il faut fixer le montant de la caution.

Après discussion, les conseillers, à l'unanimité, décident de fixer le montant d'un mois de loyer soit 400€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a signé le bail.

5/ Dissolution du SIVOM Régusse-Moissac - Transfert de la déchetterie.

La compétence « ordures ménagères » étant maintenant transférée à la C.C.L.G.V; Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les biens mobiliers et immobiliers afférents au service de la déchetterie soient transférés à la communauté de communes.

Vote à l'unanimité.

6/ Motion contre l'éolien industriel dans le Haut-Var

Le conseil municipal s'oppose, avec la plus grande détermination, à tout projet d'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de la commune de Moissac-Bellevue.

Il dénonce l'atteinte aux paysages découlant de ces installations et leurs conséquences sur l'environnement social, naturel et économique.

Il déclare également vouloir préserver la qualité de vie et la santé de sa population, sauvegarder la faune et la flore, maintenir la qualité de nos sites.

Par ailleurs le conseil municipal dénonce l'inutilité de cette production électrique sur un territoire plus qu'auto suffisant en énergies renouvelables.

Un avis défavorable sera donc systématiquement émis sur tout nouveau projet d'implantation de sites éoliens industriels sur le territoire de la commune.

Vote à l'unanimité.

7/ Confirmation de la demande de participation de la collectivité au groupement de commandes lancé par le Symielecvar en tant que coordonnateur pour l'achat d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la suppression des tarifs de vente régulés est programmée pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance à 36kVa (tarifs « jaune » et tarifs « vert »).

Au 1^{er} janvier 2016 les collectivités territoriales et les établissements publics devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Le Symielecvar a consulté l'ensemble des communes adhérentes en vue de connaître leur intention en la matière et elles comptaient profiter de la mise en place d'un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés.

La commune de Moissac-Bellevue a répondu favorablement à cette enquête.

Afin de préparer la future convention de groupement qui impose que tous les membres soient signataires, il convient que la commune confirme son intention de participer.

A la vue de la délibération favorable, le Symielecvar intègrera la commune de Moissac-Bellevue comme membre du groupement.

Vote à l'unanimité.

Question diverse :

Composition du bureau de vote des élections départementales du 22 mars 2015

Président Jean BACCI

Suppléante Anne Marie SANTACREU

2 Titulaires Franck DELIGNY et Marc CAILLEUX

2 Suppléants Ghislaine GENIO et Gilbert RIBOULET

Fin de séance 20h.